



Número de Révision: 002.3

Date de sortie: 06/12/2023

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LePage Pres-Tite Gel Contact Cement</b>	<b>Numéro IDH:</b>	1504628
<b>Type de produit/utilisation:</b>	Colle de contact		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b> Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: www.henkelna.com		
Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3			

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:** LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES.  
 PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.  
 PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.  
 PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.  
 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.  
 PEUT PROVOQUER DES SYMPTÔMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES PAR INHALATION.  
 PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.  
 SUSCEPTIBLE DE NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS.

CLASSE DE RISQUE	CATÉGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

#### Prévention:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des

Numéro IDH: 1504628

Nom du produit: LePage Pres-Tite Gel Contact Cement

flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

<b>Intervention:</b>	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
<b>Stockage:</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
<b>Élimination:</b>	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	30 - 40
Methyl ethyl ketone	78-93-3	10 - 20
n-Heptane	142-82-5	10 - 20
2-Chlorobuta-1,3-diene homopolymerise	9010-98-4	10 - 20
acétate de propyle	109-60-4	5 - 10

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Symptoms:</b>	Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Aucun connu  
**Produit ou gaz issus de la combustion:** Dioxyde de carbone. Oxyde de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.  
**Méthodes de nettoyage:** Faire tremper dans un agent d'absorption inerte. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.  
**Stockage:** Garder le contenant fermé hermétiquement et dans un endroit frais et bien ventilé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Rien	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Methyl ethyl ketone	200 ppm TWA 300 ppm STEL	200 ppm (590 mg/m3) PEL	Rien	Rien
n-Heptane	400 ppm TWA 500 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
2-Chlorobuta-1,3-diene homopolymerise	Rien	Rien	Rien	Rien
acétate de propyle	100 ppm TWA 150 ppm STEL	200 ppm (840 mg/m3) PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:** La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:** Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

**Protection de la peau:** Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

**Etat physique:** Liquide  
**Couleur:** Jaune  
**Odeur:** Solvant  
**Seuil de détection d'odeur:** Non disponible  
**Valeur pH:** Non disponible  
**Pression de vapeur:** Non disponible  
**Point / zone d'ébullition:** Non disponible

<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	-9 °C (15.8 °F) pas de méthode / méthode inconnue
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	75.1 %; 631 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Non disponible
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	En cas d'incendie, fission de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une sensibilisation par inhalation.
<b>Contact avec la peau:</b>	Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif si avalé. Peut présenter un risque d'aspiration si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m <sup>3</sup> CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m <sup>3</sup>	Irritant
Methyl ethyl ketone	Oral LD50 (Souris) = 670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,300 - 3,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,500 - 6,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 8,000 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
n-Heptane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 73.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 29.29 mg/l	Système nerveux central, Irritant
2-Chlorobuta-1,3-diene homopolymerise	Rien	Aucun organe cible
acétate de propyle	Oral LD50 (Souris) = 8,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6.64 g/kg Oral LD50 (Rat) = 9,370 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 32 mg/l	Système nerveux central, Irritant

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Non	Non	Non
Methyl ethyl ketone	Non	Non	Non
n-Heptane	Non	Non	Non
2-Chlorobuta-1,3-diene homopolymerise	Non	Non	Non
acétate de propyle	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS  
Division: 3  
Numéro d'identification: UN 1133  
Groupe d'emballage: II

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives  
Division: 3  
Numéro d'identification: UN 1133  
Groupe d'emballage: II

**Transport maritime (IMO/IMDG)**

**Nom d'embarquement correct:** ADHESIVES (Heptanes)  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II  
**Polluant marin:** Heptanes

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Information sur la réglementation Canadienne**

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

**Information sur la réglementation des Etats Unis**

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 11, 14

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 06/12/2023

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.